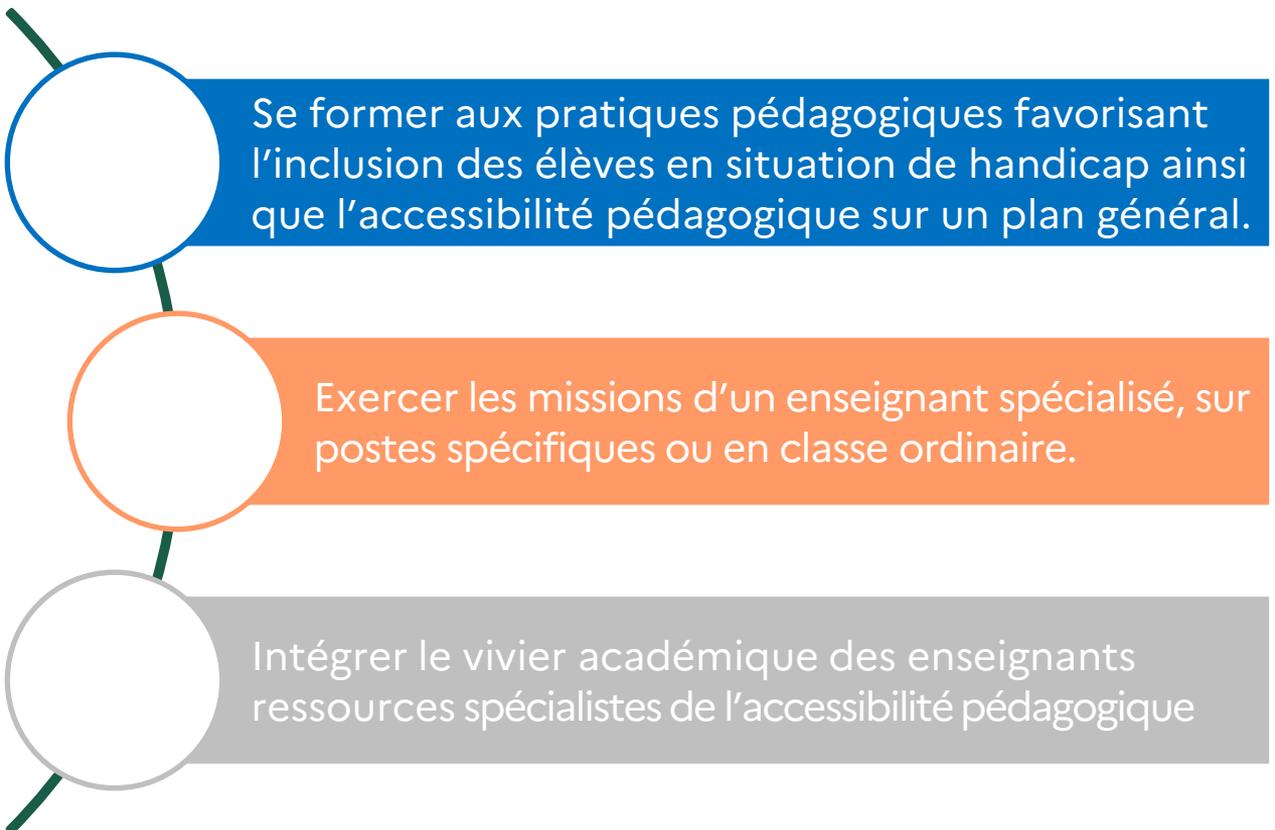


Formation professionnelle spécialisée Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation inclusive (CAPPEI)



Réunion d'information du 25/09/2024

Les enjeux de la certification



Se former aux pratiques pédagogiques favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap ainsi que l'accessibilité pédagogique sur un plan général.

Exercer les missions d'un enseignant spécialisé, sur postes spécifiques ou en classe ordinaire.

Intégrer le vivier académique des enseignants ressources spécialistes de l'accessibilité pédagogique

Textes réglementaires

Textes de référence

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- **Circulaire du 12-02-2021** **BO n°10 du 11-03-2021** (avec 8 annexes, uniquement les annexes 6, 7 et 8 pour la VAEP)



Modalités de mise en œuvre de la formation



Modalités d'organisation de l'examen



Obtention du CAPPEI par la VAEP

Objet de la rénovation du CAPPEI

- Mesures ouvrant l'accès au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- accordant de plein droit le **CAPPEI aux titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH)**.
 - et par la **voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle**

Deux modalités

- par la voie de l'examen (3 épreuves)
- par la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)

1. Une même certification, trois modalités de préparation...

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
300h de formation	12 jours de formation	2 jours d'accompagnement
Désignation d'un tuteur	Pas de tuteur	Désignation d'un tuteur
Demande de départs en formation : <ul style="list-style-type: none"> si 1^{er} degré: février-mars 2025 (voir avec les DSDEN) si 2nd degré: mai 2025 (voir avec le pôle école inclusive du rectorat) 	Réunion d'information sur l'accompagnement: 25 septembre 2024 (14 à 16h en visio)	
	<ul style="list-style-type: none"> Candidature pour la formation: jusqu'au 9/10/2024 Liste des sélectionnés pour suivre la formation arrêtée au : 16 /10/2024 Début de la formation: 13/11/2024 	<ul style="list-style-type: none"> Livret 1 à télécharger à partir du 30/09/2024 Dépôt du Livret 1 au plus tard le 21/10/2024 Résultats de recevabilité le 02/12/2024 Livret 2 à téléverser au plus tard le 16/02/2025
	Enseignants 1D et 2D <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #2e8b57; color: white; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> Priorités : 1. candidats ayant échoué à l'examen bien qu'ayant suivi la formation INSPÉ, 2. candidats non retenus à la formation des 300h proposée par l'INSPÉ (jauge limitée) 3. autres candidats. </div>	Enseignants 1D et 2D <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #2e8b57; color: white; margin-top: 10px;"> <p>Justifiant de 5 ans d'exercice en tant qu'enseignant dont 3 dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des ESH</p> </div>

Inscriptions à l'examen via Cyclades du **2 décembre 2024 au 6 janvier 2025**

2. et les mêmes attendus quelles que soient les modalités de préparation.

1. Une bonne maîtrise pratique de l'enseignement (des connaissances pédagogiques et didactiques reconnues et actualisées)
2. La capacité à porter un regard réflexif sur sa pratique professionnelle **(rendre les apprentissages accessibles à tous les élèves et pour cela, acquérir le premier niveau de maîtrise d'un enseignant expert).**
3. **La capacité à se positionner au sein du collectif enseignant** comme professeur(e) ressource «École inclusive et accessibilité pédagogique » et à travailler en lien avec les différents partenaires de l'Éducation nationale.

**Pour les candidats libres au CAPPEI
par la voie de l'examen (3 épreuves)**

Calendrier du CAPPEI CL (3 épreuves)

Réunion d'information
25 septembre 2024: de 14
à 16h (visio)



Candidature à
la formation
jusqu'au 9/10/2024

Début de la
formation
13/11/2024

Inscription
obligatoire à
l'examen
Jusqu'au 6/01/2025



Point de vigilance: inscription
à la formation ne vaut pas
inscription à l'examen

Dépôt du dossier 2
jusqu'au
13/04/2025

Examen
(3 épreuves)
5/05/2025 (à partir)

Présentation des 3 épreuves

1. Une bonne maîtrise pratique de l'enseignement (connaissances pédagogiques et didactiques)

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
<p style="color: red; font-weight: bold;">épreuve 1</p> <p>séquence pédagogique entretien</p>		<p>questionnement à partir du dossier présenté</p>
<p>Attendus du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation une réelle lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles l'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves la cohérence des réponses pédagogiques apportées la mise en place d'une pédagogie explicite qui rende les élèves acteurs de leurs apprentissages la compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé. la capacité à analyser la situation d'un élève, choisie et proposée par la commission la capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées la capacité à définir les enjeux de l'école inclusive (se positionner déjà comme personne ressource) 		<p>En l'absence de séance, questionnement du candidat sur la notion de parcours d'élève, l'orientation, les plans de compensation, la mesure des progrès effectués par les élèves...</p>

Conseil: Pour chaque membre de la commission, prévoir de présenter dans un dossier individuel les éléments susceptibles d'éclairer la compréhension du fonctionnement du dispositif/de la classe

2. Un questionnement **traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé** capable de promouvoir la notion d'accessibilité des apprentissages.

Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
épreuve 2 présentation du dossier entretien		questionnement à partir du dossier présenté
Attendus du jury <ul style="list-style-type: none"> questionnement traduisant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé capable de promouvoir une école inclusive. capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive. capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury 		

Conseils :

Pour guider et affiner la réflexion et les recherches, la démarche d'élaboration du dossier professionnel s'articulera autour de trois axes :

- Les questions ou les difficultés des élèves sont identifiées ⇒ Répondre à un besoin en lien avec un changement de posture, une expérience d'enseignement, un projet personnalisé
- Le lien avec la pratique professionnelle est bien ancré ⇒ Coordonner une ULIS ou une unité d'enseignement, travailler en RASED avec une dominante pédagogique ou une dominante relationnelle, enseigner en SEGPA...
- Les documents choisis enrichissent la réflexion professionnelle et étayent l'argumentation de l'enseignant ⇒ Privilégier les bibliothèques des Inspé, les bibliothèques universitaires, les sites officiels, les bases de données scientifiques. Les documents personnels de travail ou les productions d'élèves peuvent être intégrés.

3. La capacité à se positionner nettement comme personne ressource, au service d'un collectif et en lien avec les partenaires de l'Éducation nationale

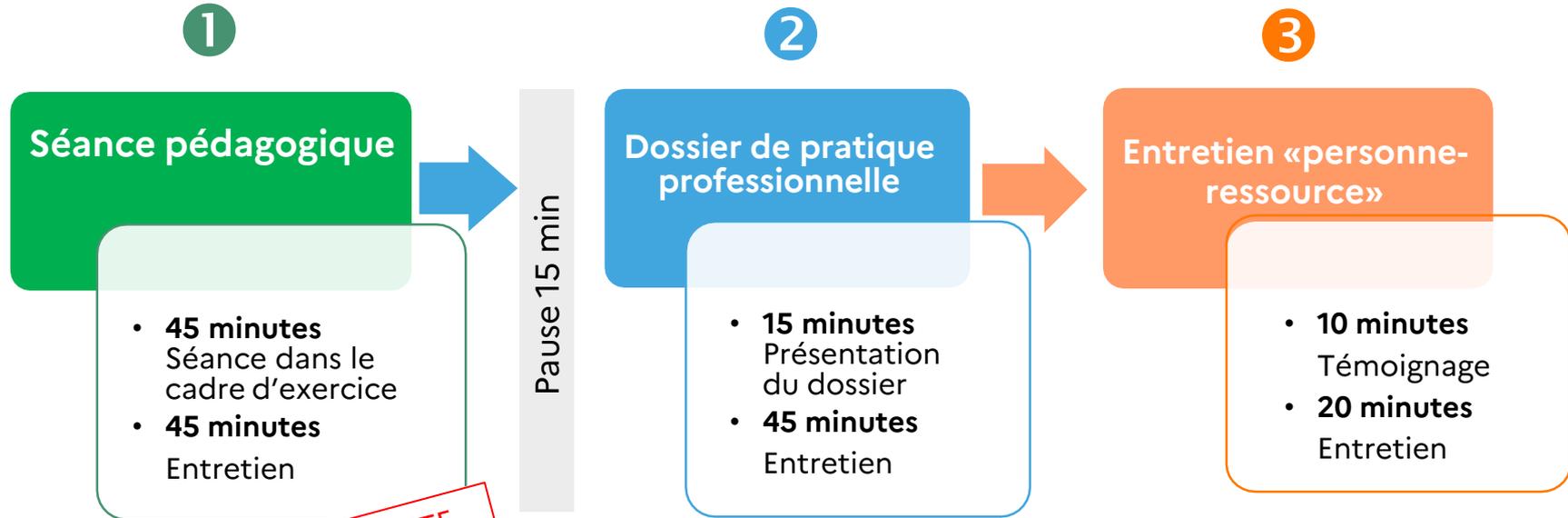
Formation INSPÉ	Candidatures libres	VAEP
épreuve 3 présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource entretien		questionnement à partir du dossier présenté
Attendus du jury <ul style="list-style-type: none">• la capacité à sortir de la simple description d'une action menée en se positionnant nettement comme personne ressource• la connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication...)• la capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements• La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données• l'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisées.		

Conseils :

Pour éclairer les membres de la commission, il conviendra :

- D'identifier le type d'action (sensibilisation, information ou pédagogique) et de préciser l'objectif visé et le public concerné : professionnels ou partenaires
- D'exposer une situation concrète qui mette en évidence les spécificités d'une personne-ressource
- D'analyser l'action conduite : évolutions éventuelles pour les professionnels ou partenaires et pour le candidat, effets attendus ou réalisés au bénéfice des EBEP, évolution de la professionnalité de l'enseignant spécialisé dans le cadre de l'éducation inclusive

Déroulement des 3 épreuves



**VIGILANCE CONTEXTE
D'EXERCICE**

Le candidat met à la disposition de la commission

- Projets
- Fiches de préparation
- Autres documents de travail jugés utiles

- Chaque épreuve est notée / 20
- Une moyenne \geq à 10/20 est exigée pour l'obtention du CAPPEI
- Conservation des notes \geq 10 pendant 3 ans au maximum

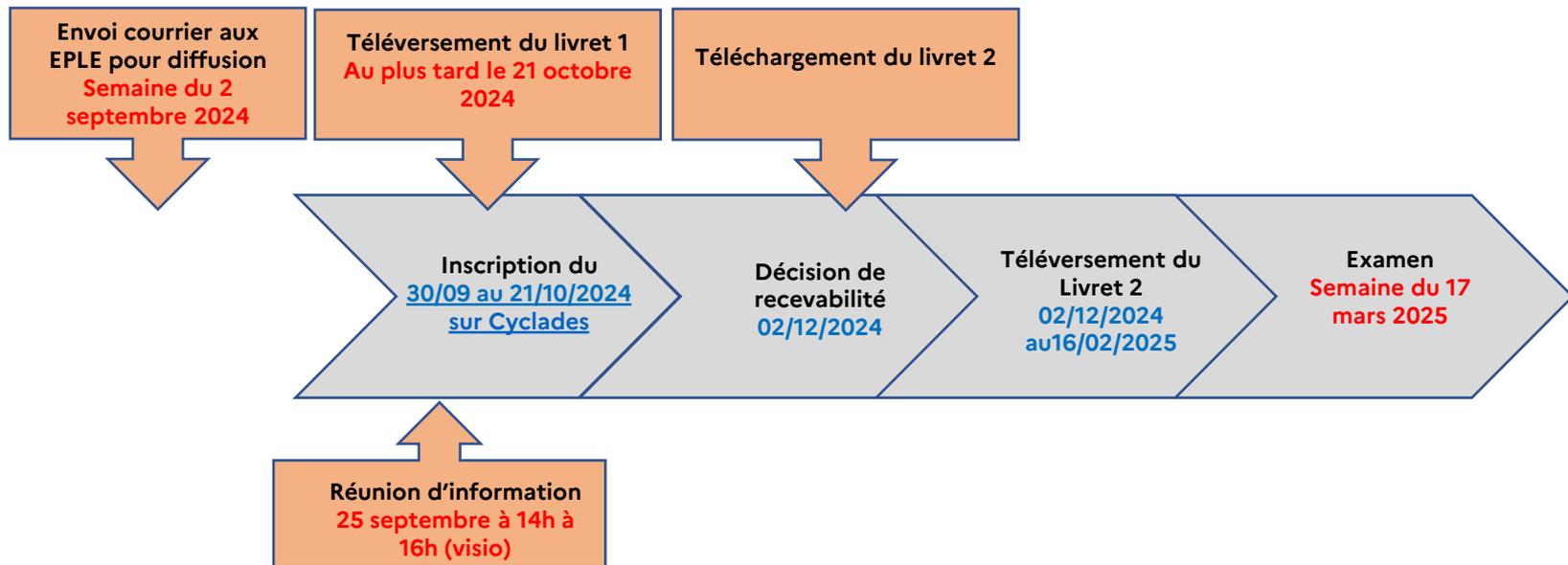
12 journées de formation

Périodes	Dates
P2	J 1 : 13/11
	J 2 : 27/11
	J 3 : 11/12
	J 4 : 18/12
P3	J 5 : 8/01
	J 6 : 22/01 (distanciel)
	J 7 : 05/02
	J 8 : 19/02 (distanciel)
P4	J 9 : 12/03
	J 10 : 26/03 (distanciel)
	J 11 : 2/04

Lieu de formation: LP Toulouse Lautrec (Bordeaux)
Horaire: 9h30 à 16h30

Pour les candidats au CAPPEI par la voie de l'examen de la VAEP

1. Rappel du parcours



2. À retenir

- Désignation d'un tuteur
- 2 jours de « guidance »
 - **Mercredi 11 ou 18 décembre 2024** (livret 2): salle Babin
 - **Mercredi 5 ou 12 février 2025** (entretien avec le jury): salle Babin
- Livret 1 valable 3 ans, mais nécessité de s'inscrire aux examens pour tous via Cyclades

Composition du livret 1

Dossier de recevabilité à adresser au rectorat

Date limite de réception : / / 2021

Critères de recevabilité (l'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours) :

- avoir exercé la fonction de professeur du 1^{er} ou du 2^e degré pendant une durée minimale de cinq ans
- avoir une expérience minimale dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap
 - soit à titre complet
 - soit de façon à titre partiel avec un minimum de 50% des obligations réglementaires de service

Décision de la recevabilité de la candidature transmise avant le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Durée de validité de la recevabilité : 3 ans.

Madame Monsieur

Nom : Prénoms :

1. Identité du candidat

Le candidat indique dans cette partie

- son identité
- sa situation administrative

2. Parcours de formation

- Les formations initiales et continues
- Les diplômes
- Les concours et certifications administratives

3. Parcours professionnel

- L'ensemble du parcours professionnel et en particulier les postes occupés en lien avec l'école inclusive et la scolarisation des EBEP sont spécifiés
- Il est possible, le cas échéant, d'indiquer des activités exercées comme bénévole

Recevabilité du livret 1

Il s'agit de vérifier que vous répondez aux conditions réglementaires

Conditions pour présenter le CAPPEI par la VAEP

Les candidats doivent justifier

- de **cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant**
- dont **trois ans à temps complet** dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Durée de trois ans portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.



À téléverser au plus
tard le 21/10/2024



Décision de recevabilité
02/12/2024

Composition du livret 2

Validation des acquis par la voie de l'expérience professionnelle

CAPPEI

Références :

Circulaire du 12/02/2021

« Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux
pratiques de l'éducation inclusive » ;
et son annexe n° 8
« Dossier de validation de la VAEP – Livret 2 »

Livret 2 : dossier de validation de la VAEP

Date limite de réception : 16 / 02 / 2024

Madame

Monsieur

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Année scolaire d'obtention de la recevabilité de la demande : 20.../20.....

Recommandations

- un maximum de 3 activités significatives mises en œuvre pour scolariser des EBEP doivent être présentées et analysées
- Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent

Plan du dossier (J1)

1. Identification du candidat
2. CV
3. Introduction
4. Description des activités professionnelles choisies (objet du J1 en décembre)
5. Récapitulatif du contenu du dossier
6. Déclaration sur l'honneur

Comme pour les professeurs en formation CAPPEI à l'INSPE, **un accompagnement par un pair** est proposé au candidat à la certification par la voie de la VAEP: un tuteur exerçant les missions d'enseignant spécialisé, titulaire, en lien avec le contexte d'exercice du candidat.

Le tuteur :

- aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive. Il le conseille dans le choix de trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à mettre en valeur ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences.
- aide le candidat à repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et à utiliser à bon escient ressources disponibles relatives à la mise en œuvre de l'école inclusive (notamment celles référencées sur les sites institutionnels : Eduscol, Cap École inclusive, etc.).

Commissions et jury final

Commissions

CAPPEI Examen

- Le CT EI ou IEN-EI
- Un IEN CCPD, IA-IPR disciplinaire, IEN-EG/ET, IA-DASEN ou IA-DAASEN
- Un formateur ou un CPC impliqué dans la formation CAPPEI et n'ayant pas suivi le candidat
- Un enseignant spécialisé

CAPPEI VAEP

- Le CT EI ou IEN-EI
- Un IEN CCPD, IA-IPR disciplinaire, IEN-EG/ET, IA-DASEN ou IA-DAASEN
- Un enseignant spécialisé

Jury

Composé par la Rectrice pour l'ensemble des commissions et du jury final

Deux réunions plénières

- Un jury d'harmonisation (avril)
- Un jury de délibération (juin)

Vous souhaitez passer le CAPPEI – 3 épreuves

- Pour la formation, vous faites acte de candidature auprès des IEN école inclusive (pour le 1^{er} degré) ou auprès de polecoleinclusive@ac-bordeaux.fr (pour le 2^e degré)
- Si vous recevez une réponse positive, vous êtes **automatiquement convoqué** pour les 10 jours de formation
- Vous vous inscrivez dans Cyclades via le site du rectorat et déposez vos pièces justificatives (**du 2/12/2024 au 6/01/2025**)
- Vous déposez votre dossier pour l'épreuve 2 au plus tard le **13 avril** (précisions sur ce dossier au cours de la formation des 10 jours)

Vous souhaitez passer le CAPPEI par la VAEP

- Vous téléchargez le livret 1 sur le site du rectorat (adresse ci-dessous) et le complétez manuellement
<https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-121699>
- Vous vous inscrivez dans Cyclades via le site du rectorat à l'adresse ci-dessus
- Vous téléversez les pièces justificatives **et** le livret 1 dans Cyclades
- La DEC étudie votre candidature (résultats de l'étude de recevabilité le 2 décembre 2024)
- Si votre candidature est recevable, vous devrez téléverser votre livret 2 au plus tard le 16 février 2025

VOS INTERLOCUTEURS

voir page CAPPEI du site du rectorat



<https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-121699>